L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 23 JUIN 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SECOND ETAT DE LA
—DE—
Compagnie d'Assurances du Sud
(Southern Insurance Company.)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX.....No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année exp nie le 31 décembre 1884 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie.....	$202,105 58
Sur les risques de rivières.....	38,412 75
Sur les risques maritimes.....	11,211 01
	$227,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883.....	47,235 11
Total des primes.....	$274,864 45
Ajouter—	
Intérêt et escompte.....	$17,430 94
Profits et pertes.....	909 96
	18,340 90
Total des recettes.....	$293,205 37
Moins—	
Pertes d'incendie payées.....	$100,043 96
Pertes rivières payées.....	2 551 33
Pertes maritimes payées.....	1,530 87
Total des pertes payées.....	$104,126 17
Cancellations et réassurances.....	36,907 08
Réduction et annulation.....	29,850 07
Taxes et licences.....	3,987 00
Dépenses de bureau et d'agences Board of Underwriters, machine, Babcock et corps de pompiers, loyer, annonces, contributions, etc.....	27,706 27
	212,576 54
Excédant.....	$80,628 84

Livré comme suit :

Réservé pour primes non acquises	$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non réglées.....	16,336 20
Dividende-intérêt payé en juillet 1884.....	5,475 99
Dividende-intérêt payable en janvier 1885.....	5,296 29
Réservé pour comptes douteux.....	1,240 50
	$80,628 83

ACTIF.

$36,000 Bonds des Etats-Unis 4 p. cent.....	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Crescent issue)	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane.....	8,080 00
Billets par actions payables à dates déterminées.....	50,100 00
Prêts sur demandes garantis par nantissement.....	102,325 60
Prêts sur nantissement à 60 jours	23,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur citées en ville.....	5,000 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle.....	500 00
Bons St. Bernard Steam Engine Fire Company.....	50 00
Primes en voie de collection.....	39,004 31
Meubles de bureau, accessoires, coffre, wampum, etc.....	3,323 81
Réclamations en suspens.....	3,740 50
Argent comptant.....	54,807 35
	$361,709 97

PASSIF.

Capital.....	$300,000 0
Fonds de réserve.....	3,356 80
Dividendes non réclamés.....	3,191 23
Réservé pour primes non acquises	49,279 58
Réservé pour pertes ajustées et non réglées.....	16,336 20
Intérêt-dividende payable en janvier 1885.....	5,296 2
Réservé pour comptes douteux.....	1,240 50
	$361,7.0 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGREE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lou., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

W. J. CASTELL, Notaire.

Nlle-Orléans, Lou., 14 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux bons porteurs, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le cap tal payé jusqu'au 31 décembre 1884, moins HUIT POUR CENT pour l'année.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE.
MERCREDI, 24 JUIN 1885.
Bénéfice du
COMMODORE HUNTER.

Le Club Shakspeare
A obligeamment offert de jouer
The Wife, a Tale of Mantua,
Avec le Juge Brangh dans le rôle de Julian St-Pierre.
Mlle CARRIE BAUMANN et M. L. E. CRUSEL ont gracieusement offert de chanter.
Liste des Dames Patronnesses.

MESDAMES

Walmsley.	Moulton.
A. H. May.	A. Brittin.
S. H. Kennedy.	E. A. Burke.
A. Le Duc.	J. Clarke.
I. L. Lyons.	J. Phillips.
Edwin Harris.	C. H. Parker.
Ashton Phelps.	Dr T. S. Kennedy.
J. G. Woods.	Thos. Miller.
Henry Miller.	McCosico
I. N. Marks.	I. Stauffer.
Jos. Oglesby.	Huston.
G. Grosse.	Laffite.
Dr Bayon	Lassut.
Deuégre.	Bieland.
Preston.	Chaffraix.

Le Contrôle sera ouvert à partir de LUNDI, où l'on pourra obtenir des sièges réservés sans frais extra.

BILLETS—Un dollar. A vendre par les membres du Comité d'Arrangements et dans les principales maisons d'affaires.

Comité d'Arrangements.

Francis T. Nicholls.	E. Dufour.
E. J. Souby.	Chas. R. Ratley.
John Hawkins.	Fred. N. Thayer.
Mark F. Bigney.	Thomas H. Handy.
N. J. Hoey.	Ernest Miltenberger.
Thos. L. Airey.	T. O. Sally.
J. A. Chalaron.	Chas. E. Black.
Henry G. Hester.	Harry V. Ogden.
Thos. Hasam. Sr.	E. K. Converse.
Robt. McMillan.	E. B. L'Hoste.
Alexander Walker.	J. Pinckney Smith.
Chas. H. Whitney.	Daniel A. Wilson.
Jos. H. Smith.	Thos. L. Macon.
E. D. Willet.	J. P. Ross.
Emile O'Brien.	Maurice Guteman.
Walter H. Rogers.	Chris. Mehle.
A. Violett.	Wm. Puckard.
Irvin Jamison.	N. D. Wallace.
G. T. Beauregard.	John L. Lewis.
C. M. Soria.	

C. H. PARKER, Chairman.
JAS. A. RENSHAW, Trésorier.
WM. A. GWYN, Secrétaire.

2 juin—à date

THEATRE EN PLEIN DE VAMANTA
Coin Bourbon et Orléans.

UNE SEMAINE DE PLUS SEULEMENT.
Commençant LUNDI, 22 juin.
Le drame original et pittoresque
Under the Gas Light
Matinées, mercredi, samedi et dimanche.
Entrée, 10 cents.
21 juin

Seizième Festival
ANNUEL DU QUATRE JUILLET
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS,
AUX
FAIR GROUNDS,
SAMEDI, 4 JUILLET 1885.
FEU D'ARTIFICE
NOMBREUX JEUX CHAMPÊTRES.
BAL DANS LE MAIN BUILDING.
Billets.....50 sous.
On peut se procurer des invitations pour dames des membres de l'Association.
14 juin—Dim Mar Mer ao 4 juil

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Pour le 1er juillet, un jeune homme pour servir la barre et la conciergerie.—HUMBERT St Louis et Royale. 23juin[illegible]

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 23 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre—Une pompe de 18 pouces, une machine et boilloire—A six milles au dessus de Jefferson. Laforuche, le tout en parfait état. Pour renseignements s'adresser à Himel & Dionne, Thibodaux. 10juin—10f

A vendre, à un marcus, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 23 avril

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-neuvième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885 y compris les primes non échues de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie.....	$232 014 08
sur les risques maritimes.....	13 421 98
Sur les risques de rivières.....	14,786 77
Primes totales.....	$260 226 83
Moins primes non échues.....	72 317 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1885.....	$188 309 83

PERTES PAYÉES

sur les risques d'incendie.....	$88,486 91
Sur les risques maritimes.....	2 490 26
sur les risques de rivières.....	7,579 44
Taxes et dépenses, moins l'intérêt.....	2,786 34
Réassurances et primes remboursées.....	28,632 98
	$155,975 93
Profits.....	$32 333 90

La Compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières.....	$253 293 51
Actions de banques et de Chemins de fer.....	86 185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....	124 446 06
Billets à recevoir.....	56 228 22
Primes en cédules.....	30 757 35
Stock du Vallette Dry Dock Company.....	11,362 50
Jugements.....	4,655 00
Comptant.....	39,822 13
	$610,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. MOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment par devant moi, le 9 juin 1885.

JAMES FABEY, Notaire.

DIRECTEURS :

Jno B. Lallande.	D. Fatjo.
Paul Foucshy.	Jos A. Shakspeare.
M. W. Smith.	U. Bacorbi.
Chas Laitte.	Aldon McLellan.
D. A. Chaffraix.	B. W. Taylor.

14 juin—

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son,
26 & 28 ... Rue de Chartres ... 23 & 25
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordure.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle,
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Nagin.
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
22mars—

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALE,
24 et 26 rue Conti,
Seul entrepôt ici.

L.A.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et en la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loteries de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez-moi en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION :

Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750

Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigerons et contrôlerons en personne ces tirages qui, nous se donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons ci-dessus de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loteries de l'Etat de la Louisiane.

plus de renseignements, écrivez moi en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20318—En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de non-aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21mai—21 28 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin J. Montgomery vs. Edward Balding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,604—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, St-Denis, Troisième et Dryades, et désigné comme lot numéro vingt-et-un sur un plan déposé pour référence en l'étude de Andrew Herz jr. notaire. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-six pieds onze pouces et neuf lignes plus ou moins entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Charles H. Reed et ab. par un acte passé devant J. R. Winchester, alors notaire en cette ville, le 1er mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16 23 30—6 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de propriétés de valeur, dans le premier district de cette ville, désignées par les Nos. 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine.

Nos. 174, 176 et 178 rue Carondelet, et Nos 110 et 112 rue Carondelet.

Dans l'affaire de la
Sun Mutual Insurance Company
contre
Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 juillet 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Deux certains terrains contigus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Esplanade, Claiborne et Robertson, désignés comme lots numéros sept et huit et mesurant comme suit : le lot No sept mesure trente deux pieds de face à la rue Religieuse sur une profondeur de cent vingt-un pieds deux pouces plus ou moins entre lignes parallèles et le lot No huit mesure vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur une profondeur de soixante quatre pieds deux pouces sur le côté vers la rue Claiborne et soixante-deux pieds dix pouces sur la ligne sur le côté du lot No sept, sur une largeur dans le fond de quarante et un pieds onze pouces et neuf lignes le tout conformément à un certificat de M. Girardy et Macon courtiers, annexé à un acte de vente de cette propriété de Mme Julia de Hart à John G. Spor passé ardemment devant Me Armas, notaire, le 31 mai 1883. Le lot No huit est contigu à une autre propriété de J. G. Spor formant l'encoignure des rues Religieuse et Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 27 juil 3 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert Thoem vs. Charles Schellhaus ou Schellhaus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,717—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 21 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quatre vingt un bornant les rues Carondelet, St Charles, Poydras et Perdido, mesurant au pied français, trente pieds de face à la Prometade à la rondelet sur une profondeur de cent un pieds vingt pouces et neuf lignes de profondeur de cent trente pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne opposée et trente pieds de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 27 juil 3 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil du local No 166 rue Canal entre Baronne et Dryades, avec tout le mobilier, marchandises, grand stock bien assorti de vins, bière, whisky, tabac, fabricant pelote à l'eau et tout chambres de tantaisie.

Ainsi que les installations vitrines, comptoirs, etc et autres articles trop long à énumérer.

Etant tout le contenu d'un grand et beau magasin de 3 étages qui fait l'angle de cette ville, ainsi que le droit d'occupation du dit local.

Dans l'affaire de W. E. Seglold vs Sea Cranglera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13570—En vertu d'un ordre de vente en date qu'il 12 juin 1885 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux et aux dégrés MERCREDI 24 juin 1885 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite : savoir

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième District de cette ville, ancienne commune de Jefferson, faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Hodin, voyer, déposé en l'étude de T. Guyot, notaire, contenant quatorze arpents de terre et le dit lot numéro six mesure vingt cinq pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent cinquante pieds et face à la rue Antoine, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues.

La dite portion de terre étant composée de tous les droits vendus quatorze, quinze, seize et dix-sept et de vingt pieds du lot numéro treize adjoignant dans le fond des dits lots quatorze à dix-sept inclusivement, conformément à un plan des faubourgs Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Hodin, voyer, déposé en l'étude de T. Guyot, notaire, dressé par un croquis pris du dit plan annexé à un acte de vente de L. A. Delachaise à J. H. Rosebilde, passé pardevant J. T. Coffey, notaire, le 2 novembre 1861.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON,
Juge de la Cour Civile de District.
(Signé) GEO P. CAZELAR,
Député Greffier Cour Civile de District.
Pour copie conforme :
GEO. T. CAZELAR, Député-Greffier.
[illegible]—26—juin10,85

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil de propriétés de valeur, dans le premier district de cette ville, désignées par les

Nos. 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine.

Nos. 174, 176 et 178 rue Carondelet, et Nos 110 et 112 rue Carondelet.

Dans l'affaire de la
Sun Mutual Insurance Company
contre
Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de non-aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21mai—21 28 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin J. Montgomery vs. Edward Balding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,604—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, St-Denis, Troisième et Dryades, et désigné comme lot numéro vingt-et-un sur un plan déposé pour référence en l'étude de Andrew Herz jr. notaire. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-six pieds onze pouces et neuf lignes plus ou moins entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Charles H. Reed et ab. par un acte passé pardevant J. R. Winchester, alors notaire en cette ville, le 1er mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16 23 30—6 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Veve B. P. Theurer vs Theodore Chaulig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 7 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1—1° Cinq certains terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, New Levée, Jonquille et Duplantier, maintenant rue Calliope, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 Trois, Quatre et Cinq sur un certain plan numéroté deux, déposé dans les archives de Octave De Armas, notaire en cette ville, les dits lots se touchent et mesurent ensemble, vingt-neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Magazine sur cent huit pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No un formant le coin des rues Poydras et Magazine le tout à après le dit plan.

Une certaine portion de terre située dans le dit Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poydras et Foucher ou Cemetaire et Calliope, utilisée dans le fond de la propriété premièrement décrite et mesurant trente (30) pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt deux pieds et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues comme les Lessus Nos 266, 268, 270 272 274 et 276 rue Magazine, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2—1° Une certaine portion de terre, située dans le même District et fait et touchant à la propriété ci-dessus, ayant, au pied américain vingt pieds de face à la rue Carondelet sur cent soixante trois pieds de profondeur, au pied français, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est située entre la propriété de la rue Gravier et une certain lot ayant une façade de soixante pieds à la rue Carondelet, au pied français, sur une profondeur de cent soixante pieds au pied français, désigné par le numéro sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers notaire, en date du 6 juillet 1875 et de Charles H. Parke de son intérêt étant aussi un dixième indivis, ainsi que le N° 174 et 176 rue Carondelet, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses ont désignées par les Nos 170 et 178 rue Carondelet.

3—1° Deux certains terrains situés et étant dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet St. Charles, Poydras et Lafayette, anciennement rue Hevia désigné du par le numéro deux sur un plan dressé par C. A. Hodin, voyer le 6 Juin 1852 et l'autre par le numéro six, sur un plan fait par F. Zeigler, le 12 avril 1856 et déposé en l'étude de William Christy, anciennement notaire en petig, ville, le dit lot numéro cinq mesure vingt pieds de face à la rue Carondelet sur soixante seize pieds neuf pouces de profondeur et le dit lot numéro six mesure vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet sur soixante seize pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent désignée par les Nos 110 et 112 rue Carondelet et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui y dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9juin—9,16 23,30—7 11 juil.

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mme Eva Jonas Lyons et son mari
contre
E. M. Hogan, Jr, et autres. } No 13,731.

Mme Eva Jonas Lyons, femme de Isaac L. Lyons, demeurant à la Cour pour une Monition.

ETAT DE LA LOUISIANE—A TOUS CEUX à qui les présentes parviendront, Salut :—Attendu que Mme Eva Jonas Lyons, femme d'Isaac L. Lyons, a acheté à une vente faite par le shérif civil de la paroisse d'Orléans, le 9 mai 1885, en vertu d'un writ de saisie et vente adressé par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans audit shérif civil de la paroisse d'Orléans, à la demande de Mme Eva Jonas Lyons et son mari contre E. M. Hogan Jr, et autres, No 13,731 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, et a requis adresse à cette Cour pour monition qui ordonne, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95, approuvée le 10 mars 1870, et modifiée sous le nom de Statuts Revisés de la Louisiane.

Que toutes les personnes y intéressées soient et soient averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui ont à faire valoir un droit, titre ou réclamation quelconque à la propriété ci-après décrite, par suite d'une inégalité quelconque dans l'offre, le décret ou le jugement de la Cour, ou vente disant la dite vente a été faite en dehors irrégularité ou d'une illégalité quelconque dans l'estimation ou l'annonce, à l'époque de la dite vente ou pour tout autre défaut quelconque, de donner dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée à la vente de la propriété ci-après décrite, Mme Eva Jonas Lyons, femme d